

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 124 (2003)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Les inspecteurs communiquent

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les inspecteurs communiquent

## Canton de Vaud

Mesdames, Messieurs, chers apiculteurs,

La saison touche à sa fin et les travaux de mise en hivernage sont effectués avec le plus grand soin. Vous aurez bonne conscience et un succès certain si vous procédez selon les directives du Centre de recherches apicoles (voir la chronique du Liebefeld parue dans la Revue précédente).

**Recommandation particulière du SVET :** les colonies qui se sont dépeuplées ou anormalement affaiblies en fin de saison **sont à éliminer**. Ces non-valeurs (voir photo page 10 de la Revue n° 8) ne passeront pas l'hiver et au pire infecteront les colonies saines par le biais du pillage.



Contrôle de la chute des Varroas.

Question maintes fois posée : quelle est l'origine de l'effondrement de ces colonies ? La varroatose est sans doute l'une des causes principales du déclin de nos abeilles ! Mais certaines coïncidences sont inquiétantes, puisque l'affaiblissement des colonies intervient déjà et surtout pendant la floraison du tournesol puis du maïs...

### **Obligations des apiculteurs :**

La restitution du formulaire de contrôle d'effectif est fixée au **30 septembre** (dernier délai). En avançant cette échéance, le Service vétérinaire vous sollicite aussitôt après la fin des travaux de saison et pendant que votre mémoire est encore intacte ! Le renvoi de ce formulaire dûment complété se fera au moyen de l'enveloppe qui vous sera adressée sous peu.

Rappel : les détenteurs d'abeilles qui ne possèdent pas ce formulaire l'obtiendront en appelant le soussigné au 021 864 56 30.

Recevez, Mesdames, Messieurs, chers collègues apiculteurs, mes salutations amicales.

**L'inspecteur cantonal: P.-A. Bonzon**

